



Warluis, le 12 février 2026

Arrondissement de Beauvais

Canton de Beauvais-2

Madame, Monsieur,

Voici le compte-rendu simplifié de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2026. Elle s'est déroulée dans la salle de la Mairie et elle était ouverte au public.

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter le compte rendu détaillé de cette séance sur le site internet de la commune.

Il s'agissait de la dernière réunion de l'équipe municipale élue en 2020.

Vous constaterez que nous n'avons pas voté le budget 2026 car nous pensons qu'il faut laisser le soin au Conseil municipal qui sera élu en mars 2026, de déterminer les orientations prioritaires de cette 1^{ère} année d'exercice et donc, de voter son 1er budget. Toutefois et bien entendu, toutes les tâches préparatoires indispensables seront effectuées : clôture des opérations de l'exercice 2025, détermination des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, détermination des recettes et des dépenses prévisibles.

En revanche d'ores et déjà, il était indispensable de renouveler comme chaque année les coopérations qui sont nécessaires pour les services communs comme la gestion de l'assainissement par l'Agglo ou tout ce qui est relatif à l'éclairage public et de manière plus général tout ce qui concerne l'énergie que nous avons délégué depuis de nombreuses années au SE60. Il fallait aussi sans tarder mettre en place au niveau des communes les conséquences du PLUI, plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et en particulier tout ce qui concerne le droit de préemption et le permis de démolir.

Je vous laisse découvrir les différentes informations qui par ailleurs ont été communiquées.

Bien entendu, cette dernière séance de travail actait une page qui se tourne. Je souhaite, comme lors de la cérémonie des vœux, vous remercier chers warluisiens et chères warlusiennes pour la confiance que vous nous avez témoignée. Soyez assurés que toute l'équipe municipale, élus et personnel, a durant ces 6 années essayé de vous servir le mieux possible. Nous avons conscience que tout n'a pas été parfait mais soyez assuré que nous avons en permanence œuvré pour l'intérêt général.

Être maire de Warluis a été un honneur immense, une aventure humaine forte, parfois exigeante, mais toujours profondément enrichissante. J'y ai mis toute mon énergie, toute ma sincérité et tout mon attachement à notre commune. Merci chers warluisiens, chères warlusiennes de m'avoir permis de vivre ça !

Bien cordialement
La Maire
Dominique Moret

BIEN VIVRE ENSEMBLE

1° Message aux propriétaires de chiens

Nous avons une jolie place sur laquelle le dimanche quand il fait beau, les enfants se retrouvent pour jouer au basket, des familles viennent jouer à la pétanque. Tous les mercredis nous avons notre marché. La place est également souvent traversée par les warluisiens qui se rendent chez les commerçants du village.

Ces moments doivent être agréables.

Malheureusement, de nouveau, des propriétaires indéclicats de nos amis les chiens oublient de ramasser les déjections de leur animal. Avoir un chien est essentiel pour beaucoup de personnes. Mais ce ne doit pas être l'enfer pour les autres du fait de déjections sur la voie publique ni pour les voisins du fait d'abolements non contenus.

Penser aux piétons qui empruntent les trottoirs ou à ceux qui viennent passer un moment sur la place publique, en ramassant ce que naturellement un animal laisse derrière lui, c'est simplement respecter une obligation réglementaire qui permet à tous de profiter de notre village.

Alors si cet appel au bien vivre n'était pas entendu il faudrait passer à l'application des mesures répressives. Les déjections canines **sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics relèvent de l'article R632-1 du Code pénal** et de **l'article R541-76 du Code de l'environnement** qui les classent au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. » Par conséquent, le fait d'abandonner « les crottes » de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

2° Ouverture partielle du Parcours de Santé

Un parcours de santé a été aménagé route de Bruneval. Il est ouvert au public sportif pour ce début des vacances scolaires. Toutefois et malheureusement les conditions climatiques ne permettent pas d'utiliser certains agrès du fait de l'état du sol sur lequel ils sont implantés.

3° Les précautions à prendre en cas d'épisodes venteux.

Nous vivons une saison plus que pluvieuse et venteuse. Lorsque vous sortez, le mardi soir, vos poubelles sur le trottoir, merci de les caler lorsque des tempêtes sont annoncées et les rentrer dès que possible après le passage des éboueurs le mercredi matin.

Ce sont des toutes petites choses que chacun peut faire et qui rendent la vie tellement plus agréable pour tous. Alors par avance merci !